



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.3/1997/L.4/Add.1  
12 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-neuvième session  
11-14 février 1997  
Point 17 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX  
DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : G. M. CHARUMBIRA (Botswana)

Chapitre \_\_\_\_

STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 483e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les recommandations révisées concernant les statistiques du bâtiment (E/CN.3/1997/9);

b) Projet de recommandations internationales révisées concernant les statistiques du bâtiment (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/47/Rev.1).

L'Organisation de coopération et de développement économiques, organisme organisateur, a présenté oralement à la Commission un rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment.

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) A approuvé les travaux réalisés par l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment, et constaté qu'étant donné que l'Équipe spéciale avait atteint l'essentiel de ses objectifs, il convenait de la dissoudre;

b) A recommandé, s'agissant du projet de recommandations internationales révisées concernant les statistiques du bâtiment :

- i) Que ces recommandations soient mieux harmonisées avec le Système de comptabilité nationale de 1993 (ST/ESA/STAT/SER.F/Rev.4)<sup>1</sup>, par exemple en ce qui concerne les unités statistiques (entreprises, unités auxiliaires) et la valorisation (prix de base ou prix à la production);
- ii) Que lesdites recommandations paraissent dans la série de manuels publiée par l'Organisation des Nations Unies.

-----

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.